

Je soussigné, Ahmad KAMAREDDINE, Maire et Chef de la municipalité de Tripoli, au Liban, me réjouis d'avoir été informé du projet initié par M. Frank Beat KELLER, architecte et anthropologue, gérant d'Ethno-expo S.A.R.L, domiciliée à Schaffhauserstrasse 122, ch-8057 Zurich, Suisse, www.renoviert.ch, info@ethno-expo.ch, 0041-44-450 84 84 office, 0041-76-432 84 84 mobile.

Le projet consiste à restaurer, rénover et remettre en valeur le Khan al-Misriyin dans la vieille ville de Tripoli. Il sera mis en œuvre en respect au mieux la construction originale du Khan, sans oublier les nécessités d'une exploitation commerciale future dans l'ensemble du souk. Seuls seront employés des matériaux ne présentant pas de risques écologiques.

Le bâtiment date de l'époque mamelouk (1309-1356 A.D. / 709-755 H) et se trouve actuellement dans un état médiocre. Il s'agit d'un immeuble de deux étages construit en pierre taillée massive. En principe, la structure, composée de voûtes, demeure saine. Le Khan abrite une soixantaine de petits magasins ainsi qu'une production traditionnelle de savon située dans une pièce au premier étage. Il n'est ni habité, ni occupé.

Nous avons pris note des points suivants :

- a) M. Keller sera le chef de projet. Il mettra sur pied un calendrier du projet, désignera les plans nécessaires pour le permis de construction, dressera le budget nécessaire, définira les étapes de réalisation, contrôlera les travaux sur place ainsi que le budget et règlera les factures. Sa comptabilité sera ouverte aux intéressés.
- b) Il n'y aura pas de flux de trésorerie du projet vers la Municipalité ou l'État libanais.
- c) M. Keller planifiera les travaux nécessaires selon ses projets – toujours avec l'accord du CDR (Council for Development and Reconstruction – Cultural Heritage and Urban Development), Serail Hill; Beirut attn. M. Nabil S. Itani, 00961-1-980 096 (ext. 331), nabili@cdr.gov.lb et en respectant les lois et réglementations qui gouvernent les travaux de (re)-construction dans le patrimoine national du Liban.
- d) M. Keller planifiera les travaux nécessaires selon ses projets – toujours avec l'accord des autorités de la Municipalité comme éventuellement décrit dans le permis de construction et en respectant les lois et réglementations qui gouvernent les travaux de construction dans la ville de Tripoli.
- e) Le CDR a été informé de la mise en place de ce projet et s'est engagé à le soutenir par moyen de conseils et ressources scientifiques, intellectuelles, techniques et administratives.
- f) La Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture de Tripoli, représentée par son président M. Toufic Daboussi (copropriétaire du Khan), 00961 344 0 888, apporte tout son soutien au projet. Elle l'intégrera dans son grand projet « Tripoli, Capitale économique du Liban » qui a été présenté aux autorités nationales en 2017, et elle contribuera aux bonnes relations avec les copropriétaires.

g) Le projet sera une collaboration entre autorités locales, autorité nationale et le secteur privé avec M. Keller.

h) Une grande partie des fonds sera trouvée par les soins de M. Keller auprès des institutions intéressées en Suisse et en Europe (institutions de l'aide au développement, fondations privées avec buts correspondants au projet, ONGs, mécénat privé, etc.).

i) La contribution des propriétaires locaux, notamment de ceux qui ne sont pas soumis à l'ancienne loi de location, sera recherchée pour couvrir une partie de la valeur ajoutée à leur propriété (murs).

j) Pour faciliter la recherche de fonds en Europe, il sera nécessaire d'intégrer et d'engager des réfugié(e)s syrien(ne)s comme artisans au cours des travaux pour qu'ils/elles puissent se former dans le domaine de la restauration d'immeubles à valeur de patrimoine national. Cette expérience pourra leur profiter lors de la reconstruction de la Syrie.

k) Une fois les pavés de la cour du khan enlevés, des fouilles archéologiques d'une durée maximale de trois mois seront entreprises en stricte collaboration avec les autorités et institutions locales et nationales.

En tant que Chef de la Municipalité de Tripoli, je m'engage à soutenir assidument le projet, notamment par :

- la communication de la liste des propriétaires
- le traitement privilégié de la demande éventuelle d'un permis de rénovation
- le traitement privilégié de recherches d'aides administratives concernant le projet
- l'accès à toutes les archives concernant le projet pour faciliter les recherches archéologiques, architecturales et scientifiques.
- la participation à une conférence de presse lorsque le permis de construction aura été délivré, ainsi que la participation à la fête d'inauguration du projet lorsqu'il aura été achevé.

Tripoli, le 23 mai 2018

Ing. Ahmad Kamareddine, Maire de la municipalité de Tripoli